

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE
Bureau du recrutement, de la formation
et des affaires générales – RHM4
N° téléphone : 01.44.77.61.75
N° télécopie : 01.44.77.22.11
Mèl : rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 31 JUILLET 2012

Circulaire Note
Date d'application :
Réponse à l'administration centrale

LA GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

POUR ATTRIBUTION

Note N° : SJ.12-226-RHM4/31.07.2012
Référence de classement : recrutement_concours/jurys/jury concours complémentaires/
Note 2012 JURYS EXAMINATEURS SPECIALISES ADJOINTS
CONCOURS COMPLEMENTAIRES épreuves d'admission.doc
Mots clés : ENM – concours – jurys concours complémentaires
Titre détaillé : nomination d'examineurs spécialisés adjoints aux jurys des concours de
recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie
judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire (épreuves
d'admission)
Texte(s) source(s) :
Texte(s) abrogé(s) : Décret 2001-1099 du 22 novembre 2011
Publication : B.O. J.O.
INTERNET - INTRANET – Permanente - temporaire jusqu'au : 31 mars 2013

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : Note proprement dite et 1 annexe



Paris, le 31 JUIL. 2012

**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE**

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales
RHM4

La garde des sceaux, ministre de la justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-mer)

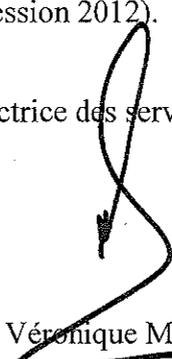
Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

Objet : concours prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire
Examineurs spécialisés adjoints

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie d'un arrêté portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints aux jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire (session 2012).

La directrice des services judiciaires,



Véronique MALBEC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

**Portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints
aux jurys des concours de recrutement de magistrats
du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire
prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au statut de la magistrature**

(SESSION 2012)

La garde des sceaux, ministre de la justice,

- VU l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;
- VU le décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié relatif aux modalités du recrutement de magistrats prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 22 novembre 2001 modifié relatif aux concours de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 7 mars 2012 portant ouverture au titre de l'année 2012 de concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU les arrêtés des 02 mai 2012 et 07 juin 2012 portant nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 modifiée pour la session 2012 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité d'examineur spécialisé adjoint aux jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée :

Madame Pascale Ballerat, juge au tribunal de grande instance de Bourges ;
Madame Elsa Berry, maître de conférences à l'Université de Poitiers ;

Madame Marie-Agnès Billet épouse Crédoz, présidente du tribunal de grande instance de Nancy ;
Madame Christine Blanc, vice-présidente au tribunal de grande instance de Béthune chargée des fonctions de juge de l'application des peines ;
Madame Brigitte Bonnin épouse Eminovic, première substitue à l'administration centrale du ministère de la justice ;
Monsieur Marc Bourragué, premier vice-procureur de la République près le tribunal de grande instance de Versailles ;
Monsieur Yannick Capdepon, maître de conférences à l'université Bordeaux IV ;
Monsieur Xavier Chavigné, substitut du procureur général près la cour d'appel de Bordeaux ;
Madame Aurélie Choquet épouse Prache, conseillère à la cour d'appel d'Agen ;
Monsieur Gérard Davergne, substitut du procureur général près la cour d'appel de Riom ;
Madame Laureline Delmond épouse Peyrefitte, substitut du procureur général près la cour d'appel de Versailles ;
Madame Sylviane Delzongle-Arzel, maître de conférences honoraire ;
Madame Sandra Desjardin-Daramy, magistrate à l'administration centrale du ministère de la justice ;
Monsieur François Fournié, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Agen ;
Madame Charlotte Gazzera épouse Gournay, magistrate à l'administration centrale du ministère de la justice ;
Monsieur Dominique Gohon-Mandin, conseiller à la cour d'appel d'Amiens ;
Madame Sylvie Gossent, conseillère à la cour d'appel de Douai ;
Madame Anne-Sophie Huet, substitue du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Versailles ;
Madame Jennyfer Kacer, substitue placée auprès du procureur général près la cour d'appel de Douai ;
Madame Mélanie Lambert, juge au tribunal de grande instance de Nancy ;
Madame Céline Lavigne, juge de l'application des peines au tribunal de grande instance d'Auxerre ;
Monsieur Antoine Molinar-Min, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Bourg en Bresse ;
Madame Alexandra Mattioli, juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Béthune ;
Monsieur Franck Ollier, substitut placé auprès du procureur général près la cour d'appel d'Agen ;
Monsieur Cyril Paquaux, vice-président placé auprès du premier président de la cour d'appel de Paris ;
Madame Sophie Perret épouse Dumurgier, vice-présidente au tribunal de grande instance de Chalon sur Saône ;
Madame Emmanuelle Puren épouse Bochenek, vice-procureure de la République près le tribunal de grande instance de Versailles ;
Monsieur Jean-François Sabard, président de chambre à la cour d'appel de Rennes ;
Madame Sylvie Schlanger, substitue du procureur général près la cour d'appel de Versailles.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait le 31 JUIL, 2012

La garde des sceaux, ministre de la justice
par déléguation, la directrice des services judiciaires

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' shape with a loop at the top and a horizontal stroke at the bottom.

Véronique MALBEC